Bulletin œcuménique

JUILLET 1978 NUMERO 5 PARAIT 8 FOIS PAR ANNEE

interrogation

ALLER JUSQU'AU BOUT

par Gilbert Zbären

En conclusion d'un exposé sur la non-violence, Dom Fragoso, évêque de Cratéus, en Amérique latine, affirme :

"Actuellement sur l'ensemble de la terre, les chrétiens représentent une force potentielle considérable. Potentielle seulement, car, en effet, les chrétiens ne boycottent pas les structures de classes, les structures de guerre; ils ne vivent pas en communauté fraternelle; ils ne donnent pas de nouveaux modèles de bonheur. Ils sont soldats ou officiers, non objecteurs; installés en familles autarciques, non en état de partage matériel et spirituel avec d'autres; ouvriers, cadres ou chefs d'entreprise, et non des mutants qui sortent du système pour essayer autre chose ou qui restent dans le système pour le faire évoluer en vérité. Ils lisent un peu l'Evangile, mais ne lisent pas Marx, inconscients du drame qui se joue pourtant sous leurs yeux."
"Ne faut-il pas que l'Eglise se lève et appelle les chrétiens à des ruptures radicales, ruptures à effectuer en puissants réseaux d'amitié ? Et que deviendra-t-elle l'Eglise si ces ruptures ne se font pas ?..."

Nous nous demandons souvent ce que nous pourrions bien faire, quelle action efficace entreprendre, quand nous sommes démunis devant la misère du monde, et devant les injustices. Que faire...

Le texte de Dom Fragoso m'a frappé. N'est-ce pas parce que nous n'allons pas au bout de ce que nous croyons, de ce que nous espérons, que rien ne change et surtout que nous changeons si peu nous-mêmes. N'attendons-nous pas toujours qu'un autre se lance ?...

"Et puis, il ne faut quand même pas exagérer"... Mais n'est-ce pas justement quand nous saurons exagérer, que nous aurons décidé d'aller jusqu'au bout du moindre détail, chaque fois, que quelque chose de nouveau naîtra. Il n'y a pas que les grands hommes nés pour cela que nous n'avons qu'à suivre; "installé" chacun est interpellé à son niveau là où il est, "à se lever".

Ce n'est pas des aménagements simples et légers, des trompes l'oeil qu'il nous faut réaliser mais "des ruptures radicales" en "puissants réseaux d'amitié". De plus, je ne crois pas que nous ayons tant de temps... même s'il ne nous en coûte pas trop, à nous, d'en rester au statu quo.

Rester "potentiel" quel bel avenir...!

J'ai envie d'avoir l'amour du détail dans ce domaine, d'aller jusqu'au bout autant que je peux. Je me suis aperçu qu'avec les amis c'est plus facile "en puissants réseaux d'amitié". Vous souvenez-vous du premier saut dans la piscine... en tenant les copains, par la main c'était plus facile. Les détails que nous laissons passer sont peut-être le gage de notre paix mais ils gangrènent alors nos chances d'atteindre les racines de ces maux. Ils nous empêchent d'aller jusqu'au bout et ils favorisent le statu quo qui fait que si les hommes sont tous égaux, il y en a qui le demeurent beaucoup plus que les autres... et qui le restent par n'importe quel moyen.

EIRENE
Service chrétien
international pour la paix
Comité suisse
Boîte postale 12, 2013 Colombier
CCP: 23-50 46

FSF
Frères sans frontières
Grand-Rue 34
CH-1700 Fribourg
CCP: 17-77 86

GVOM
Groupe volontaires
outre-mer
Chemin des Cèdres 5
CH-1000 Lausanne 9
CCP: 10-209 68

2 Milliards pour l'Evangélisation...

Je viens de lire dans mon quotidien qu'une Association américaine se propose de récolter jusqu'en 1982 deux milliards de francs suisses pour une campagne mondiale destinée à mieux faire connaître l'Evangile. A la tête de cette organisation, un homme d'affaire, PDG d'une des plus grandes chaînes hôtelières du monde, Holiday Inn.

Les fondateurs de l'association "voici la vie" veulent recueillir des fonds auprès de milieux économiques et industriels et faire appel aux moyens les plus modernes, afin de fournir une réponse aux angoisses de notre civilisation qu'ils pressentent être spirituelles. Précisons qu'ils ne veulent pas concurrencer les églises existantes, mais les "dynamiser".

Une telle information fait surgir en moi des questions fondamentales sur la signification même de notre mission, l'évangélisation. Que signifie proclamer le règne, la souveraineté de Dieu dans le monde des années 80 ?

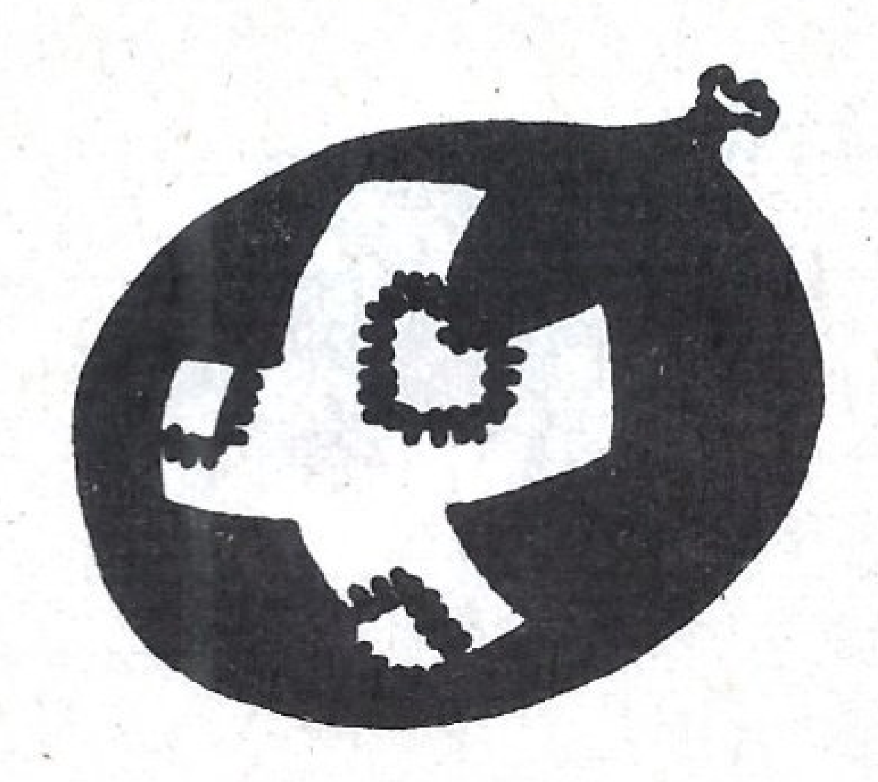
Je ne sais pas si je lis convenablement mon Nouveau Testament, mais il me semble y découvrir que les récits de la mission de Jésus sont encadrés par son baptême et la tentation d'une part, par sa mort et sa résurrection d'autre part. Au début de son ministère, Jésus est investi du pouvoir royal de l'Esprit.
Ce pouvoir est immense, et il semblerait logique que Jésus l'utilise efficacement en faisant des miracles sur demande et en établissant le règne de Dieu à la manière des seigneurs politiques, par la domination. Le refus net de cette tentation diabolique place déjà la croix sur la voie missionnaire de Jésus. Tout au long des Evangiles, ce fait - qui est le plus difficile à accepter pour les disciples - sera rappelé : il faut que le Fils de l'Homme souffre beaucoup, qu'il soit rejeté, qu'il soit mis à mort et qu'il ressuscite trois jours après. Le règne de Dieu n'est pas une seignerie "comme les autres", il se manifeste par l'abandon d'une position de pouvoir, par l'abandon des privilèges.
Jésus n'est pas venu pour être servi, mais pour servir. C'est ainsi - et seulement ainsi - qu'il est victorieux du péché, de l'orgueil dominateur des individus, de l'oppression des structures.

"Vous connaissez en effet la générosité de notre Seigneur Jésus-Christ qui, pour vous, de riche qu'il était, s'est fait pauvre, pour vous enrichir de sa pauvreté." (II Cor 8 : 9, trad. TOB) A cet abaissement de Celui qui représente et annonce la souveraineté de Dieu sur l'ensemble de la création, doit correspondre celui de ses témoins. Vouloir évangéliser à partir d'une position de pouvoir - politique, financier, religieux - c'est vouloir faire l'économie de la croix. L'Evangile n'est pas une parole qui "médiatisée" par les moyens techniques de la propagande la plus raffinée abasourdirait, dominerait, l'homme. C'est la parole d'un missionnaire qui se sacrifie, s'appauvrit, se donne totalement, par conséquent une parole qui libère l'homme pour s'engager à son tour dans un service qui peut aller jusqu'à la croix.

Je ne crois pas que la méthode "américaine" de proclamation du règne de Dieu soit la bonne. Je préfère pour ma part le témoignage de ces jeunes Chiliens qui chez nous se sont privés pendant dix jours de nourriture pour appuyer le mouvement de grève de la faim lancé par l'Association des parents de disparus au Chili. "Nos vies pour la vérité" était leur slogan. Ils étaient prêts à se sacrifier, à aller jusqu'au bout, jusqu'à la mort, pour qu'enfin, le régime du général Pinochet accepte de donner des informations sur des centaines de personnes qui sont entre ses mains et dont on ne sait même pas si elles vivent - et dans quelles conditions - ou si elles sont mortes et comment.

Ils nous ont montré le pouvoir que représente le renversement de l'ordre des choses de ce monde qu'est le sacrifice de soi en faveur des autres. Je crains que l'évangélisation du monde grâce à l'argent et aux méthodes des puissants soit un contre-témoignage. Je crois que l'évangélisation par le don de sa vie témoigne de la façon dont Dieu règne en Jésus-Christ.

Jacques Matthey





S U I S S E 1978

handicapés ●●●●

D'un volume publié l'an passé par PRO INFIRMIS, je tire les chiffres suivants concernant la population suisse :

Durs d'ouïe	200 000
Sourds	7 000
Déficients du lang age	25 000
Aveugles ou faibles de la vue	9 000
Handicapés physiques et malades chroniques	500 000
Epileptiques	40 000
Handicapés mentaux	180 000
Enfants handicapés sociaux et inadaptés	100 000

Si comme moi vous faites le total de tous ces chiffres, vous arriverez au résultat suivant : Environ un sixième de la population de notre pays souffre d'un mal qui, pour le moins, le sépare du reste de la population, et qui le plus souvent produit des "exclus".

Un sixième ! Est-ce possible ? Mais tous ces malheureux, où sont-ils ?... Nous ne les voyons pas !

Dans chacun de nos cantons, il existe des institutions..., des oeuvres auxquelles nous sommes fidèles par nos bulletins verts; pour les sourds, pour les aveugles, pour les malades mentaux, pour............

Derrière ces appels de fonds, derrière ces dons qui sont les nôtres, derrière ces oeuvres pour lesquelles depuis longtemps les dévouements sont inlassables, il y a des HOMMES, des FEMMES, des ENFANTS qui ne sont pas des demi-portions, mais de nos frères qui, parce qu'ils ont eu moins de chance que nous, souffrent.

En un temps où il est de moins en moins facile de dire qui est normal et qui ne l'est pas.... en un temps où, si à l'image de ce qui est demandé aux futurs volontaires, nous nous questionnons sur notre intégration à la société et nous sommes forcés d'admettre nos multiples différences, pouvons-nous facilement admettre la mise au rancart de la société de ceux qui étaient dans le passé, simplement considérés comme malades ?

Nombre des intéressés nous disent aujourd'hui : NON. AVS, AI.... ou pas, nous voulons être aussi maîtres que possible de notre destin. Nous voulons exister.

Ces demandes ressemblent curieusement à celles que l'on peut entendre dans le tiers-monde. C'est cependant chez nous qu'elles s'expriment. Elles sont la voix de plus d'un quart de notre population.

By



interrogations-exprès

d'Albert Tévoédjrè

Directeur de l'Institut international d'études sociales

Genève.

* *

- La richesse des Suisses est-elle l'une de leurs pauvretés ?

La prospérité n'est pas un mal en soi. Il s'agit de l'apprécier en fonction de ses fondements et des effets qu'elle produit. En bref, elle ne doit être ni extravagante ni exclusive. Dans le sens de votre question, la richesse peut être une "pauvreté" si elle représente "l'ultima ratio" de l'activité humaine et si elle se constitue sous forme d'îlots, au détriment d'une vaste périphérie marginalisée.

Un nombre croissant d'occidentaux prennent conscience du gaspillage et de la course au superflu qui caractérisent les sociétés d'abondance. Cette alerte doit déboucher sur des actes : révision des choix de consommation, progrès technologique orienté vers une économie de ressources naturelles. Des "contre-pouvoirs" allant dans ce sens commencent à se manifester et de tels mouvements sociaux sont indéniablement porteurs de changement et d'espoir. La remise en cause n'a pas pour unique source des problèmes matériels : pénurie d'énergie et de matières premières, pollution, etc. Elle se situe aussi au niveau des valeurs : la richesse dévoyée aboutit à l'individualisme, à la méfiance, à la destruction de la communication sociale, et finalement à la violence. En un mot, elle évacue la solidarité.

Une autre question m'apparaît essentielle : quel est le prix payé par le tiers monde pour la prospérité de l'Occident - et par conséquent de la Suisse ? L'épuisement des ressources non renouvelables achetées à bas prix permet le maintien du niveau de vie dans les pays riches mais constitue un manque à gagner pour les pays en développement et risque de bloquer leur nécessaire industrialisation sur le long terme. Les rapatriements de capitaux de firmes multinationales ayant des filiales dans le tiers monde représente aussi une importante ponction sur le revenu de ces pays.

Il s'agit donc d'opérer une redistribution équitable des ressources et des activités productives au niveau mondial, aboutissant à un rééquilibrage de la prospérité entre le Nord et le Sud. La transition implique un devoir de solidarité des nations nanties vis-à-vis de celles en développement. Et je regrette sur ce point que la Suisse consacre seulement 0,17 % de son PNB à l'aide publique pour les pays du tiers monde, se situant à l'avant-dernier rang des pays de l'OCDE et largement au-dessous du niveau de 0,70 % fixé par les Nations Unies. L'importance des fonds collectés par des associations privées est à souligner mais elle doit être complémentaire à l'aide publique et non s'y substituer. Il y a là une carence d'autant plus regrettable que la coopération technique suisse, qui utilise cette aide, est d'une qualité reconnue.

- Comment les Suisses peuvent-ils se laisser interpeller par la richesse des pauvres, notamment ceux d'outre-mer?

La richesse des pauvres vient de leur capacité à s'organiser de façon communautaire et solidaire pour maîtriser leur environnement. Elle permet alors le progrès pour tous, en évitant par ailleurs la perte de valeurs fondamentales que sont l'hospitalité, l'esprit d'entraide, etc.

On rencontre cette "pauvreté-valeur" dans toutes les communautés vivantes, qu'elles soient du Nord ou du Sud. Il ne s'agit donc pas de faire de l'exotisme et de regarder avec nostalgie ou curiosité les formes de vie qui prévalent encore dans certaines sociétés d'outre-mer. Le mimétisme que je dénonce ne doit s'opérer ni dans un sens, ni dans l'autre : c'est à chaque peuple, selon son histoire et son identité culturelle, d'inventer sa propre voie, hors du productivisme ou du passéisme. Ceci dit, il me semble en effet que certaines sociétés du tiers monde ont préservé des valeurs que l'Occident a quelque peu mises à l'écart en poursuivant sa route vers l'accumulation des richesses matérielles.

Ces sociétés peuvent interpeller les pays industrialisés. Encore faut-il que ceux-ci sachent être à l'écoute et se défassent d'une certaine image du tiers monde. L'échange, matériel ou spirituel, suppose des partenaires qui se respectent, c'est-à-dire qui reconnaissent et apprécient leurs différences. Chacun peut alors, dans la mesure de ses moyens, apporter son appui au projet de l'autre et découvrir ses principales valeurs et références.

Pendant la période coloniale, le tiers monde a reçu trop de "leçons", et pas toujours des meilleures ! Il ne veut en donner aucune à son tour. Par contre, il offre certains témoignages que l'Occident pourrait méditer : je pense à la frugalité de la société chinoise, à la dignité de celle tanzanienne et à la primauté de l'esprit de sagesse sur la volonté de puissance qui marque bien d'autres communautés du "monde en développement".

Paul Jubin

FLASH - FLASH - FLASH - FLASH -



OECUMENISME

Moltmann demande aux Eglises de ne plus "faire lanterner"

Kirchheim, RFA (SOEPI) - Le théologien protestant allemand Jürgen Moltmann a demandé aux directions d'Eglises de mettre fin à leur "tactique de faire lanterner" et de prendre des mesures efficaces pour un rapprochement des confessions chrétiennes. "Si nous attendons jusqu'à ce que les dernières ambiguïtés théoriques soient dissipées, nous serons morts de faim depuis longtemps sur le chemin vers la communauté oecuménique" devait-il déclarer le 8 mai dernier, devant quelque 40 théologiens protestants et catholiques. Il a vigoureusement plaidé pour une réalisation progressive d'une participation de tous les chrétiens à l'eucharistie et à la Sainte Cène. Selon lui, un élargissement de l'horizon oecuménique ne conduit pas à une perte de substance, mais fait découvrir des possibilités de formes d'expression plus riches de la piété chrétienne.

NOURRIR LES AFFAMES PAR UNE ACTION LAIQUE : UN "SIGNE DE L'AMOUR DE DIEU"

Ventnor, N.J. (SOEPI) - Une action en apparence laïque, comme nourrir les affamés, peut devenir "un signe de l'amour de Dieu si la main qui donne est réellement liée à une communauté qui considère qu'ainsi un culte est rendu à Dieu", a déclaré Emilio Castro, directeur de la Commission de mission et d'évangélisation du COE lors d'une récente consultation aux USA sur l'avenir de la mission.

M. Castro a insisté sur ce point, en reconnaissant "un consensus grandissant parmi les chrétiens sur la réciprocité entre l'évangélisation et le service chrétien, entre la proclamation de l'Evangile de Jésus-Christ et la participation à la libération de l'homme".

Mais, selon M. Castro, il serait "utopique" de demander "à chaque chrétien d'être un militant actif dans les affaires politiques de son pays". C'est plutôt le rôle de l'ensemble de la communauté chrétienne qui est évangélique et doit adopter des positions claires vis-à-vis des mouvements de libération et des luttes contre l'oppression dans la communauté séculière-a-t-il ajouté.

VERS UNE ASSEMBLEE SYNODALE OECUMENIQUE DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

Neuchâtel (SOEPI) - Le dernier synode de l'Eglise réformée évangélique neuchâteloise vient de se prononcer favorablement sur le projet d'une assemblée synodale oecuménique temporaire des Eglises et communautés chrétiennes dans le canton de Neuchâtel. Ce projet qui présente des analogies avec ce que fut le synode 72 des catholiques, se situe dans la perspective du mouvement oecuménique. Il a déjà rencontré l'approbation des milieux catholiques et de la communauté mennonite.

Préparé pendant deux ans, ce synode pourrait se réunir de 1981 à 1984 à raison d'une ou deux sessions d'un jour par an et l'on y aborderait plusieurs questions intéressant l'ensemble des partenaires : l'hospitalité eucharistique, le témoignage de l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui, l'enseignement et les relations oecuméniques.

MISSIONNAIRES ASSASSINÉS EN RHODÉSIE

La congrégation: « Pas question d'abandonner »

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, deux missionnaires — un Suisse et un Allemand — ont été assassinés par des inconnus en Rhodésie. Surpris alors qu'ils se reposaient sur la terrasse de la station Embwake, Andreas von Arx (45 ans), de Soleure, et son camarade Peter Geyermann (36 ans), de Winfuss (RFA), ont été tués à coups de revolver ; leurs corps, criblés de balles, étant retrouvés par des membres de la mission. Les deux défunts travaillaient depuis trois ans en Rhodésie pour le compte de congrégation Marianhiller St. Josef, dont l'un des sièges est à Altdorf. C'est là qu'un porte-parole a confirmé, hier, qu'une quarantaine de membres travaillent actuellement encore en Rhodésie.

En décembre 1976, trois de leurs membres avaient déjà été assassinés. Malgré ce nouveau double meurtre il n'est pas question de retour au pays. « Nous ne pouvons en aucun cas abandonner la population indigène à son triste sort. Ces gens ont besoin de nous, chaque membre de notre mission est volontaire. Il pourrait rentrer au pays s'il le désirait. Mais aucune demande ne nous est parvenue. Nous sommes en Rhodésie depuis 1897 et nous y resterons. » — (ee)

TLM - 5.6.78

DESARMEMENT

Dix-huit millions de signatures !

Une délégation de 500 citoyens japonais a remis mardi à deux représentants du secrétaire général de l'ONU 18 694 225 signatures rassemblées sur 12 tonnes de papier et demandant l'élimination des armes nucléaires.

« Nous sommes venus demander aux gouvernements et aux citoyens de se joindre à nous pour l'élimination rapide des armes nucléaires », a déclaré le professeur Takeshi Shimura, l'un des leaders de la délégation, comprenant 100 survivants des attaques nucléaires contre Hiroshima et Nagasaki. La pétition qualifie l'utilisation de l'arme nucléaire de « crime contre l'humanité » et réclame un traité banissant l'usage, la possession et le développement de l'arme nucléaire.

Lors de la session spéciale de l'ONU sur le désarmement, le ministre japonais des Affaires étrangères, M. Sunao Sonoda, a proposé que le jour anniversaire de l'attaque nucléaire contre Hiroshima, le 6 août, soit proclamé « Jounée du désarmement ».

Voix ouvrière 31.5.78

SCHINDLER FRANCE

240 licenciements

La filiale française du groupe Schindler, Roux Combaluzier Schindler (RCS) se trouve dans une situation telle, à la suite de la détérioration de la situation sur le marché de la construction, qu'elle se voit obligée de procéder à une réorganisation de l'entreprise et à une réduction de personnel, a annoncé dans un communiqué le groupe Schindler à Ebikon.

Alors que 180 emplois seront supprimés grâce à des départs naturels — pour retraite anticipée par exemple — 240 personnes perdront leur emploi. C'est pour elles qu'a été élaboré un plan social, dans le cadre duquel sont prévus leur transfert dans d'autres firmes. Ces mesures permettront d'assurer l'emploi d'environ 2900 collaborateurs.

La situation de l'emploi chez Schindler France n'influence en aucune manière celle de l'entreprise Schindler en Suisse, précise-t-on encore dans le communiqué. — (ats)

TLM 4.6.78

Bâle-Campagne : non au nucléaire

Par 40 363 voix contre 23 585, les citoyens et citoyennes du canton de Bâle-Campagne ont accepté l'initiative « pour la protection de la population contre les centrales nucléaires ». Le Grand Conseil devra donc édicter une loi obligeant les autorités à s'opposer, par tous les moyens juridiques et politiques à disposition, à l'érection, sur le territoire cantonal ou dans son voisinage, de centrales nucléaires, d'installation de préparation de combustibles ou de dépôts hautement ou moyennement radioactifs. La participation a atteint 50 % environ. Les 73 communes du canton se sont prononcées pour l'initiative.

Le 12 juin 1977, le souverain de Bâle-Ville avait déjà adopté une initiative analogue par 47 633 voix contre 14 916.

NRL 28.5.78

Sur des wagons provenant de Suisse

Alerte radioactive en Hollande

Les autorités néerlandaises ont retenu un chargement de résidus nucléaires en provenance de Suisse après avoir découvert de légères traces de radioactivité sur les wagons du train.

On procède à des contrôles des 206 barils et des wagons, a déclaré un porte-parole du Centre néerlandais de recherches nucléaires de Petten.

C'est à Ijmuiden que les déchets devaient être chargés sur un bateau, à destination de l'océan Atlantique dans lequel ils devaient être déversés.

(ats. reuter)

Impartial Juin 78

FLASH - FLASH - FLASH - FLASH - FLASH - FLASH -

Le chiffre d'affaires des 15 premiers membres du club des milliardaires

ZURICH — Les géants de l'industrie suisse, dont le chiffre d'affaires atteint le milliard, ont généralement considérablement accru leur chiffre d'affaires, leur « cash-flow » et leur bénéfice net en 1977. Dans sa dernière édition la « Schweizerische Handelszeitung » (revue commerciale et financière) publie la liste de toutes les entreprises suisses qui, en 1977, ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à un milliard de francs. Ces dernières sont au nombre de 29, soit sept de plus qu'en 1976.

Pour la première fois, les entreprises publiques que sont les PTT et les CFF figurent sur la liste. Il en va de même des sociétés étrangères Kuehne, Nagel et Jacobs, qui ont une participation majoritaire suisse.

	Chiffre d'aff. consolidé 77 (mio fr.)	Augment. en %	Nombre d'employés	Cash-flow 77	Bénéfice net 77 (mio fr.)
Nestlé	20.095	+ 5,4	140.009	1.407,0	830,0
Ciba-Geigy	9.941	+ 4,8	74.080	1.054,0	420,0
Brown-Boveri	8.199	— 3,0	96.400	645,0	38,8
Migros	7.231	+ 8,3	34.974	396,0	15,9
Hoffmann-La Roche	5.487	+ 7,3	40.043	681,0	335,9
PTT	5.459	+ 6,6	49.818	1.517,0	341,0
Alusuisse	5.442	+12,5	36.200	511,9	152,3
Coop	5.137	+ 3,8	28.207	160,0	(—)
Sandoz	4.773	+16,2	35.605	467,0	214,0
Danzas	3.600	+ 2,9	10.230	(—)	4,6
Sulzer Frères	3.503	— 0,7	33.860	251,0	84,0
Kühne & Nagel	2.700	(—)	9.200	(—)	(—)
Örlikon-Bührle	2.694	+14,4	22.810	289,0	205,0
Swissair	2.436	+11,5	14.480	346,0	52,0
CFF	2.341	— 1,4	39.033	(—)	688,0

(—) : chiffres non disponibles ou non comparables. (ATS)

(Ndlr) — Précisons que la liste complète comporte encore 14 autres sociétés.

La Suisse 9.6.78

DIALOGUE NORD-SUD

Les raisons de la Division du commerce ne sont pas celles des œuvres d'entraide

Désirant s'engager plus activement dans la politique de la Suisse face au tiers monde, la Communauté de travail qui réunit Swissaid, l'Action de Carême, Pain pour le prochain et Helvetas vient d'écrire aux conseillers fédéraux Aubert et Honegger, chefs des Départements politique et de l'économie publique. De l'avis de la Communauté, la Suisse, qui entretient un solide réseau de relations internationales et bénéficie d'une longue tradition de solidarité, « est justement prédestinée à jouer un rôle novateur et actif dans le dialogue entre le Nord et le Sud ».

Par l'appui qu'elles reçoivent de centaines de milliers de donateurs, les œuvres d'entraide suisses estiment légitime que leur soit accordé un droit de parole, lors de consultations sur les rapports entre la Suisse et le tiers monde, « comme il est accordé bien naturellement depuis longtemps à l'économie privée ». (ATS)

UN MARCHE

La Suisse est le fournisseur qui a le plus de succès par tête d'habitant dans les pays en développement. C'est ainsi que nos exportations ont représenté l'an dernier 1 510 francs par habitant, indique l'ambassadeur Jolles, directeur de la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique dans le dernier numéro de « La Vie économique », organe de ce Département.

La Suisse se situe avant la Belgique et la Suède, qui n'atteignent pas la moitié de la proportion suisse par tête d'habitant. La part des pays en développement par rapport à l'ensemble de nos exportations s'accroît d'année en année ; elle représentait en 1977 le 23 pour cent. L'Industrie suisse a réalisé pour environ 5 milliards de francs (10 pour cent) d'investissements directs dans les pays en développement.

L'intérêt de la Suisse dans le dialogue Nord-Sud relève précisément de l'importance de ces relations économiques, précise M. Jolles. Les pays en développement constituent actuellement les marchés d'exportation plus dynamiques que les pays industrialisés. La « mobilisation du potentiel de la demande » de la part des pays en développement représente un débouché essentiel de la croissance économique des Etats industriels. En définitive, le but de la collaboration économique n'est pas une redistribution des richesses, mais bien la recherche et la prise en considération de modifications structurelles fondamentales, ainsi qu'une nouvelle division du travail. (ATS)

Opération antinucléaire à Genève

Une manière originale

Un groupement antinucléaire de Genève, qui s'intitule « Légitime défense », a décidé de lancer une opération destinée à « perturber » la comptabilité des Services industriels. Les quelque 900 personnes qui ont accepté de participer à cette opération vont désormais payer leur facture d'électricité (intégralement, il ne s'agit pas d'un boycott) au moyen d'un bulletin de versement ordinaire, au dos duquel figurera la mention : « Pour un moratoire nucléaire. Retrait des investissements de capitaux publics dans le nucléaire par les Services industriels ».

L'utilisation de bulletins ordinaires en lieu et place des cartes perforées doit entraîner une légère perturbation qui aura valeur symbolique. Il s'agit de sensibiliser l'opinion publique au fait que les Services industriels, dont les capitaux sont publics, investissent dans le nucléaire sans consulter les consommateurs. (ats)

Impartial 78

Lectures d'été

SI INTERROGATION NE VOUS INTERESSE PAS, LISEZ :

COUTUMES ET CULTURES
Anthropologie pour missions chrétiennes

Le titre semble lourd, le contenu inaccessible, il y a 350 pages ! En fait, la lecture de ce volume est facile pour tous ceux qui tout simplement veulent en savoir plus sur la mission et son impact culturel, sur comment un Suisse va vivre chez les bantous ou chez les quechuas, sur comment se joue le mélange des cultures.

L'auteur de ce livre qui peut fort bien être un livre de vacances, est un des spécialistes mondiaux de la traduction de la Bible. Pour accomplir sa tâche, il n'a pas seulement dû apprendre à vivre avec le texte biblique, mais aussi à connaître les schémas de pensée de ceux à qui s'adressaient les traductions multiples.

Le résultat de son travail : une introduction aux cultures et aux modes de vie de ceux qui, pour nous, sont les gens à évangéliser outre-mer.

Coutumes et cultures
Eugene A. Nida

(Commandes : Editions du Soc, 5 chemin des Cèdres, 1004 Lausanne
Prix : 20.-

* * * * * * * * * * *

LA PAUVRETE, RICHESSE DES PEUPLES

Albert Tévoédjré

Ce livre développe la thèse, apparemment paradoxale, selon laquelle "la pauvreté peut constituer une richesse pour les peuples".

L'auteur présente une analyse très critique des attitudes et des options qu'une néfaste imitation des sociétés industrielles nous fait observer et qui conduisent à négliger les besoins et les aspirations des peuples jusqu'à provoquer ce qu'il appelle le "contre-développement". Il tente de définir dans les domaines politique, économique et socio-culturel de nouvelles orientations qui s'ordonnent en un véritable projet de société. La proposition pour un Contrat de solidarité en est l'expression finale, les applications précises qui sont faites sur ce thème répondant à l'impératif éthique posé dès le début de l'ouvrage.

Les principales alternatives qui apparaissent au fil des chapitres peuvent se résumer ainsi :

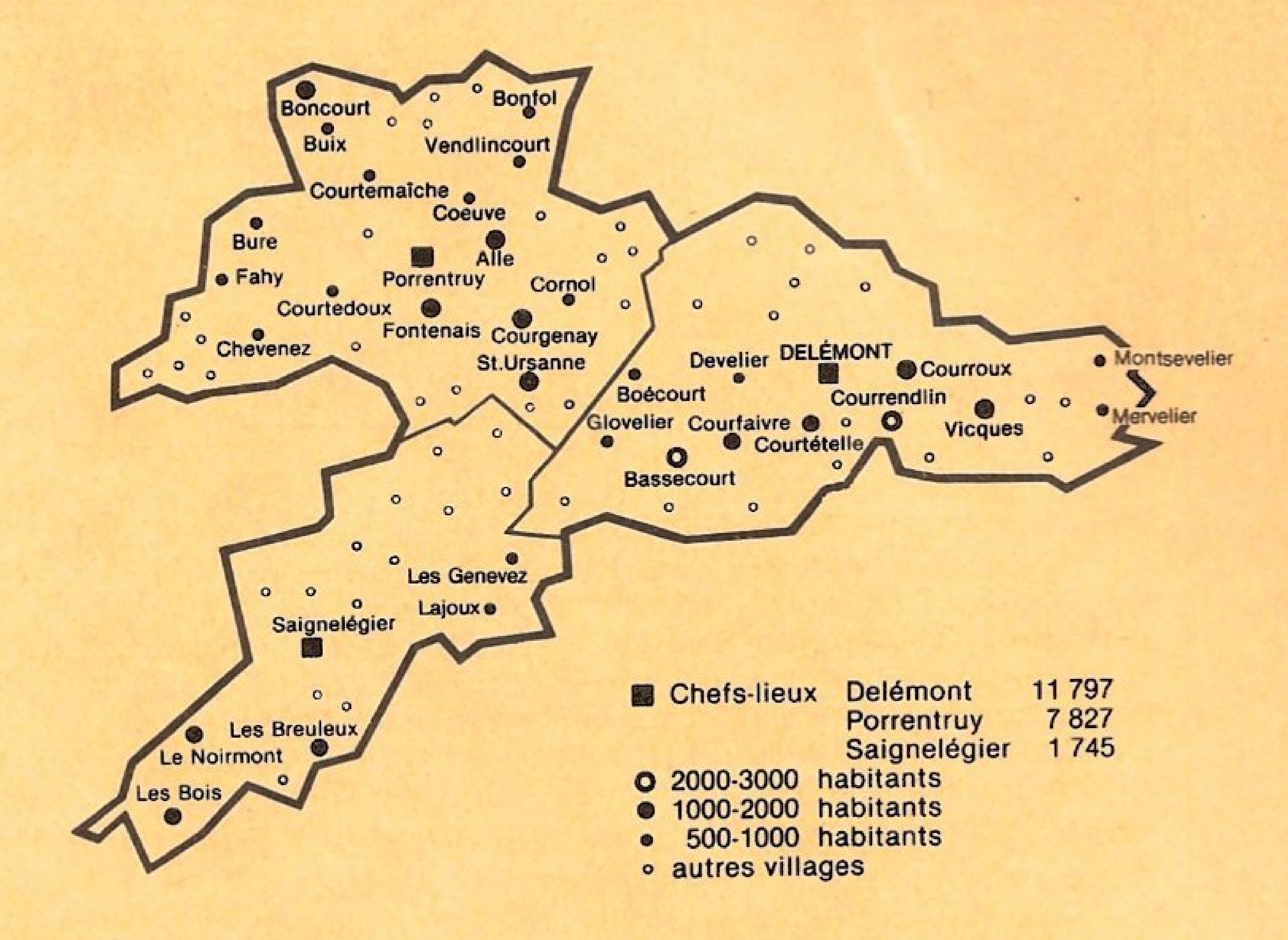
- non pas une accumulation matérielle dirigée par la course au profit maximal et stimulée par le désir du "toujours plus", mais un bien-être fondé sur la maîtrise des besoins, intégrant toutes les valeurs de culture;

- non pas une "bureaucratie d'Etat" centralisée, parfois arbitraire et toujours rigoureuse, mais une "république coopérative" alliant la liberté de l'esprit et la discipline sociale, où la solidarité et la pauvreté vécues deviennent source d'épanouissement personnel et d'enrichissement collectif;

- non pas une division internationale du travail, mais l'autonomie créatrice des peuples dans un échange international rééquilibré.

LES EDITIONS OUVRIERES 12, avenue Soeur-Rosalie 75621 Paris Cédex 13

Jura 23ème canton



24 septembre 1978. A la veille de son septième centenaire, la Suisse aura ce jour-là à prouver si oui ou non elle s'inspire encore du souffle qui lui donna le jour. Acceptera-t-elle de créer ce 23e canton que les Jurassiens ont décidé de construire le 23 juin 1974 ? Mettra-t-elle fin à la série d'occasions manquées qui, du XVIIe siècle à nos jours, jalonnent l'histoire du peuple de la défunte Principauté de Bâle ? Rarement les citoyens suisses auront eu pareille aubaine à la fois d'afficher l'idée qu'ils se font réellement des structures politiques de leur pays et de montrer que la solidarité confédérale peut être autre chose qu'un banal assaisonnement à l'usage des pot-au-feu patriotiques. Rendez-vous en automne.

Une naissance douloureuse

Ainsi donc, 163 ans après son entrée dans la Confédération et si le peuple suisse y consent, le Jura accèdera à la maturité politique qui lui a toujours été refusée. Depuis le 20 mars 1815, date à laquelle les diplomates européens décidaient à Vienne de donner sa terre au canton de Berne, le peuple jurassien n'a eu cesse de revendiquer son autonomie. Coïncidence : c'est aussi un 20 mars (l'an dernier) que le futur canton se donne une Charte fondamentale reconnaissant enfin la souveraineté de la République jurassienne. Une fois de plus, l'Histoire a raison de l'aveuglement et des convoitises de ceux qui veulent décider du destin des autres. Malheureusement, toujours refusée, cette naissance s'est annoncée de plus en plus douloureuse. Pour mémoire, trois faits.

Le temps, d'abord, a travaillé contre le Jura. Il a permis au pouvoir centralisateur bernois de s'opposer, au nom de principes majoritaires et par toutes sortes de moyens, aux légitimes revendications des minorités. Contre les tentatives séparatistes, la tactique était fort simple. Il suffisait d'occuper le terrain. A la mode militaire, au siècle passé. A quoi succèdera la mode coloniale. Un chiffre éloquent : la moitié des citoyens des trois districts romands du Jura-Sud sont originaires de Suisse alémanique.

Le séparatisme ayant la peau dure, le pouvoir mettra ensuite en marche une procédure plébiscitaire prétendument démocratique. Mais, pour ceux qui l'avaient conçue et qui croyaient par là mettre un terme aux aspirations autonomistes, la machinerie ne devait exécuter qu'un seul programme : diviser pour régner. De votation en votation, le Jura serait démantelé. On dresserait district contre district, commune contre commune. La famille, elle-même, n'en réchapperait pas. Ce serait, pensait-on, la belle mort des illusions libertaires. Court-circuit. Le 23 juin 1974, la machine trahit son inventeur. Elle fabrique de la liberté. On se hâte alors d'en faire des tranches. Le Jura est saigné. Alors que les districts du Nord préparent fébrilement leur Constitution, le Sud tourne à la haine et à la violence. Des libertés sont violées, des opinions muselées. Les sécurités sont fragiles dans ce que Alain Charpilloz appelle le "Jura irlandisé". Et les interventions maladroites des forces policières ne font qu'accélérer l'engrenage. De toute évidence, la question jurassienne n'est pas terminée. Il ne sert à rien de se boucher les yeux devant la réalité. Par son vote de septembre, la Suisse ne pourra pas jouer les Ponce Pilate. Un peuple n'est pas un salami qu'on débiterait impunément en rondelles.

Tout au long de son histoire, le Jura a subi nombre d'humiliations. Peut-être devra-t-il en supporter d'autres encore. Une chose pourtant est certaine : c'est dans l'affront, l'échec et la solitude que le peuple jurassien a puisé l'expérience nécessaire pour forger son intransigeance, sa force et son audace. L'âpreté des combats rapproche les hommes. Le Jura, c'est aussi une fête. Il en a pris l'habitude, chaque automne. Il a vécu une semaine folle, un mois de juin, il y a quatre ans. Il s'apprête à vivre un événement sans pareil. C'est pour septembre, comme on dit. Et une naissance, c'est une libération.

"Si les Jurassiens n'existaient pas ..."

"Si les Jurassiens n'existaient pas, écrit Vincent Philippe, il est probable que, pour leur tranquilité, les Suisses ne les inventeraient pas ..."

C'est certain. Le prochain scrutin du 24 septembre met les Suisses mal à l'aise. Dans un pays où la politique est devenue l'art de ne rien bousculer sinon de tout immobiliser, le Jura dérange. Et, du même coup, révèle la fragilité de l'édifice confédéral. On croyait les rouages institutionnels capables de résoudre tous les problèmes qui pourraient un jour se poser au pays. Encore faut-il une bonne volonté pour déclencher le mouvement.

Face au problème jurassien, le peuple suisse est resté spectateur. Etonné d'abord, indigné ensuite, complice enfin. Et avec lui, les hommes du pouvoir. Sans parler des partis politiques, trop soucieux de ne pas brouiller les cartes. Condamnés par l'indifférence, l'incompréhension et la passivité de leurs compatriotes, les Jurassiens en sont venus à ne plus compter que sur eux-mêmes. Ce nouveau canton, ils l'ont bâti à la force du poignet. C'est leur richesse propre, et non un cadeau qu'ils attendent. Dans ces conditions, que signifiera la votation fédérale ?

Le Jura attend de la Suisse la reconnaissance des aspirations d'un peuple qui, pour reprendre le mot de François Lachat, président de la Constituante, "n'a jamais mis en doute le système fédéraliste, mais n'a fait que le réclamer pour lui-même". Le fédéralisme helvétique, on le sait, est souffrant. Anémique. Grippé. Epoumoné. Dans cet atmosphère de sanatorium, le séparatisme jurassion a créé un courant d'air imaginatif, intrépide, mobilisateur. L'audace, mais aussi l'humour, ont retrouvé une place dans le discours politique. Comme dans l'action.

L'un des enjeux du 24 septembre, c'est le nouveau souffle de la vie politique suisse. Non pas pour que le reste de la Suisse se mette subitement à imiter le Jura. Mais pour que chaque canton, selon son génie et ses moyens propres, se décide à sortir d'un marais de conventions où les jeunes n'ont rien à faire.

Si le Jura n'existait pas, il faudrait quand même l'inventer. Pour qu'une fois chaque siècle, la Suisse ait l'occasion de réapprendre la solidarité. Et la jeunesse. Et, bien sûr, la fête.

— Dossier INTERROGATION - Juillet 1978 —



UN ETAT "FONDE SUR

Constitution de la République et Canton du Jura

21 mars 1976. Les Jurassiens vont aux urnes pour élire leurs députés à l'Assemblée constituante, ceux qui auront pour tâche de rédiger la Charte fondamentale du futur canton. Ils seront ainsi cinquante - une seule femme parmi eux - à se retrouver régulièrement dans une salle de bal de Delémont (provisoire oblige !) pour jeter les bases du nouvel Etat. De droite à gauche sur l'échiquier politique : 2 députés à l'Union démocratique du centre, 11 du parti libéral-radical, 19 démocrates-chrétiens, un radical réformiste, 7 chrétiens-sociaux indépendants et 10 socialistes. Aucun parti ne dispose de la majorité absolue.

Une année plus tard. C'est le "printemps jurassien". Retour dans les bureaux de vote pour entériner le travail des cinquante "pères de la patrie". Un travail mené au pas de charge, grâce à une poignée d'avocats jurassiens qui avaient fourni à l'Assemblée constituante un projet de Constitution. Une revanche sur les lenteurs de l'histoire. Quatre citoyens sur cinq s'expriment : 27'061 oui, 5'749 non. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Un avis parmi d'autres : cette Constitution, écrit Pierre Cordey dans "24 Heures", "comporte de remarquables innovations. Elle se révèle la plus moderne de toute la Confédération. Mais elle ne fait pas table rase. Elle ne crée pas non plus un canton de type nouveau."

La République et Canton du Jura se définit comme "un Etat démocratique et social fondé sur la fraternité". Elle affiche sa volonté de collaborer avec les autres cantons, d'assurer une coopération étroite avec ses voisins, d'être ouverte au monde et de coopérer avec les peuples soucieux de solidarité. Lors de la séance inaugurale de l'Assemblée constituante, on avait proclamé bien haut la nécessité de mettre au centre des préoccupations "non pas l'Etat, mais l'homme". Les bonnes résolutions ont-elles été tenues ? Pour en juger, tentons un petit sondage rapide, sous forme de lexique forcément incomplet, à travers les 137 articles qui ont reçu la garantie des Chambres fédérales.

**Aide humanitaire* : L'Etat encourage l'aide humanitaire et coopère au développement des peuples défavorisés." (art.53)

**Aménagement du territoire* : "L'Etat et les communes assurent une utilisation judicieuse du sol et une occupation rationnelle du territoire. Ils sauvegardent dans la mesure du possible l'aire forestière et l'aire agricole, où la sylviculture et l'agriculture demeurent prioritaires. Ils réservent les espaces nécessaires au développement de l'économie et des voies de communication. Ils s'efforçent de ménager à l'usage commun les lieux particulièrement favorables à la santé et aux loisirs. Ils considèrent l'avis des populations en cause." (art. 46)

**Assurances* : L'Etat et les communes peuvent compléter les assurances et prestations sociales de la Confédération et en créer d'autres. L'Etat généralise les allocations familiales. Pour le financement des assurances et prestations sociales, la loi s'inspire du principe de la solidarité." (art. 23) "Sont obligatoires les assurances en cas de maladie, d'accident et de maternité. L'Etat favorise la prise en charge du coût des soins dentaires par l'assurance maladie." (art. 29)

**Consommateurs* : "L'Etat considère les intérêts des consommateurs." (art. 52)

**Culture* : "L'Etat et les communes soutiennent les activités culturelles dans le domaine de la création, de la recherche, de l'animation et de la diffusion. Ils veillent et contribuent à la conservation, à l'enrichissement et à la mise en valeur du patrimoine jurassien, notamment du patois. Ils favorisent l'illustration de la langue française." (art. 42)

**Droits fondamentaux* : Le deuxième chapitre de la Constitution jurassienne consacre les droits fondamentaux des individus, ceux auxquels l'Etat ne saurait toucher sans porter atteinte à la personne humaine. Les députés ont tenu à énumérer les plus importants d'entre eux. Ils ont reconnu la liberté d'association, de réunion et de manifestation publique, la liberté de commerce et d'industrie, la liberté d'accéder aux charges publiques. (art. 6 à 16)

**Droits politiques* : Sur le plan politique, les droits des citoyens et ceux des communes sont renforcés. Outre le droit de vote et d'éligibilité dès l'âge de 18 ans, les citoyens auront la possibilité (si 2.000 électeurs ou huit communes en font la démarche) de demander l'adoption, la modification ou l'abrogation de dispositions constitutionnelles ou de lois. De plus, 5.000 électeurs pourront demander en termes généraux que le Parlement exerce le droit d'initiative de l'Etat en matière fédérale. Autre innovation : si le Parlement oppose un contre-projet à une initiative populaire, le citoyen pourra voter oui pour l'un comme pour l'autre, et, en cas d'acceptation des deux, sera opté le projet qui aura obtenu le plus grand nombre de voix. (art. 70 à 81)

**Ecole* : "L'école a mission d'assurer aux enfants leur plein épanouissement. Elle assume, solidairement avec la famille, leur éducation et leur instruction. Elle forme des êtres libres, conscients de leurs responsabilités et capables de prendre en charge leur propre destinée." (art. 32)

**Economie* : "L'Etat encourage le développement économique du canton; il tient compte des besoins des régions et veille à la diversification des activités. Il peut, à cet effet, créer des services et soutenir des institutions, notamment un Conseil économique et social consultatif et un Office de développement économique." (art. 47)

**Eglise* : L'Eglise et l'Etat voient leurs relations établies sur des bases nouvelles, la Constitution consacrant la fin du régime des Eglises nationales. La séparation entre l'Etat et les Eglises ne sera pas complète. L'Eglise catholique romaine et l'Eglise réformée évangélique sont reconnues "collectivités

---

L'AME JURASSIENNE

As-tu le droit d'avoir une âme,
Toi qui n'a pas même un drapeau ?
N'es-tu plus qu'un foyer sans flamme ?
Ton histoire est-elle un tombeau ?

N'écriras-tu plus rien au livre
où ton peuple avait mis son nom ?
Et si l'on t'offrait de revivre,
T'entendrai-je répondre : non ?

O, dimanche de la Patrie,
Ne seras-tu jamais fêté,
Jamais dans la maison fleurie,
Comme nos champs, un jour d'été ?

L'âme du Jura n'est point morte;
Il suffit de la réveiller.

(Extrait d'un poème de Virgile Rossel, écrit au début du siècle)

LA MEMOIRE COURTE ?

999 : le dernier roi de Bourgogne donne à l'évêque de Bâle la presque totalité des terres qui formeront le Jura. C'est la naissance d'un Etat féodal.

1527 : le prince-évêque quitte Bâle et s'installe à Porrentruy qui devient capitale de l'Etat. Le sud du Jura accepte la Réforme.

1575-1608 : sous l'autorité de Jacques Christophe Blarer de Wartensee, la Principauté voit son unité politique renforcée. Le prince-évêque consolide ses frontières, restaure les institutions, assainit les finances, forme une élite intellectuelle, lance l'industrie sidérurgique.

1654 : première démarche d'un prince-évêque pour que la Principauté devienne membre à part entière de la Confédération. Echec. Plusieurs demandes formelles seront renouvelées.

1740 : l'attachement aux libertés locales suscite la sédition des paysans et des bourgeois. Pierre Péquignat est le héros populaire de cette révolte. Il est exécuté à Porrentruy.

1792 : les troupes révolutionnaires françaises envahissent le nord de la Principauté.

LA FRATERNITE"

de droit public". Elles auront ainsi le droit de percevoir des impôts. Autonomes, les Eglises reconnues devront se donner une Constitution ecclésiastique, elles jouiront d'une large indépendance vis-à-vis de l'Etat qui pourra leur verser des subsides dans les cas prévus par la loi.(art.130-134)

*Environnement : "L'Etat et les communes protègent l'homme et son milieu naturel contre les nuisances; ils combattent en particulier la pollution de l'air, du sol, de l'eau, ainsi que le bruit. Ils sauvegardent la beauté et l'originalité des paysages, de même que le patrimoine naturel et architectural. L'Etat protège la faune et la flore, notamment la forêt. Il règle la pratique de la chasse et de la pêche." (art. 45)

*Femmes : "L'Etat institue le Bureau de la condition féminine dont les tâches seront notamment :
a. améliorer la condition féminine;
b. favoriser l'accès de la femme à tous les degrés de responsabilité;
c. éliminer les discriminations dont elle peut faire l'objet." (art. 44)

*Logement : "Le droit au logement est reconnu. L'Etat et les communes veillent à ce que toute personne obtienne, à des conditions raisonnables, un logement approprié. Ils prennent des mesures aux fins de protéger les locataires contre les abus." (art. 22)

* Propriété : "La propriété, reconnue dans sa fonction privée et dans sa fonction sociale, est garantie dans les limites de la loi (...) Dans un intérêt public prépondérant, l'Etat prend des mesures pour empêcher l'exercice abusif de la propriété, notamment quant au sol, aux habitations et aux moyens de production importants. L'Etat favorise l'accession des agriculteurs à la propriété foncière rurale(...)"(art.12)

*Santé : "L'Etat et les communes veillent à l'hygiène et à la santé publiques. Ils favorisent la médecine préventive et encouragent les activités visant à donner des soins aux malades et aux handicapés. L'Etat règle et contrôle l'exercice des professions médicales et para-médicales." (art. 25)

*Travailleurs : "Pour assurer la protection des travailleurs, l'Etat
a. organise l'assurance chômage obligatoire;
b. institue la médecine du travail;
c. légifère sur les conditions de travail;
d. favorise la participation des travailleurs au sein des entreprises;
e. protège les travailleurs et leurs représentants dans l'exercice de leurs droits;
f. veille à l'application du principe "à travail égal, salaire égal";
g. reconnaît le droit de grève; la loi détermine les services publics où il peut être réglementé." (art. 20)

1815 : sans autre forme de procès, le Congrès de Vienne annexe le Jura au canton de Berne.

1839 : le Grand Conseil bernois, malgré les protestations des Jurassiens, impose sa propre législation. Naissance du premier mouvement séparatiste.

1919 : premier appel au Conseil national en faveur de la création d'un canton du Jura.

1947 : Affaire Moeckli. Manifestation à Delémont. Création du Comité de Moutier. Fondation du Mouvement séparatiste, qui deviendra le Rassemblement jurassien.

1950 : la Constitution bernoise reconnaît l'existence du peuple jurassien.

1959 : votation populaire sur l'opportunité d'un plébiscite dans le Jura. L'initiative du RJ est repoussée.

1967 : le Gouvernement propose un plan de règlement de la question jurassienne. Un additif constitutionnel est approuvé par les électeurs du canton de Berne et par ceux du Jura.

23 juin 1974 : le Jura se prononce pour la création d'un nouveau canton. Plus tard, le sud du Jura opte pour son maintien dans le canton de Berne.
Le Laufonnais fait de même, du moins provisoirement.

LIBERTES JURASSIENNES : UN COMBAT ET DES HOMMES

Le Jura est terre de liberté. De longue date. Contre le pouvoir absolu du prince à l'ère du despotisme éclairé, ou contre la main-mise bernoise depuis le Congrès de Vienne, ce peuple s'est toujours trouvé, malgré d'évidentes tentations de résignation, des combattants qui ont su relever le défi libérateur.

Deux noms émergent du passé. Pierre Péquignat. "Roi d'Ajoie sans couronne", porte-drapeau des résistances paysannes, il paie, sur l'échafaud, à la Toussaint 1740, son ardeur pour le respect des droits populaires. Son souvenir est toujours très vivace en terre jurassienne. Un souvenir que la chanson contestataire transmet d'une génération à l'autre. Et Xavier Stockmar. En 1826, après onze ans seulement de régime bernois, il jure solennellement, avec quelques amis, de délivrer le Jura. "Au risque de la vie ou de la liberté." Devenu membre du gouvernement, ses idées autonomistes le feront révoquer. Il connaîtra l'exil.

Après Stockmar, le Jura connaîtra d'autres vagues séparatistes. La sixième sera la bonne. Elle s'appelle Rassemblement jurassien. Comment donc fonctionne cette "machine séparatiste", tant décriée dans l'opinion publique suisse, et qui a de quoi rendre jaloux n'importe quel parti politique ?" C'est un mélange assez rare d'amateurisme et de stricte organisation. De naïveté et d'ingéniosité. De bonhomie et de froide détermination. Dans la nébuleuse RJ, les zones périphériques sont habitées par une foule hétérogène dont le credo politique tient essentiellement dans un patriotisme à toute épreuve, un attachement viscéral au Jura, une large confiance dans la sagesse des dirigeants, une méfiance séculaire à l'égard des autorités, une aptitude aussi grande à s'enflammer qu'à pester. Le centre de l'appareil est occupé par un noyau de militants rompus aux manoeuvres tactiques, d'un dévouement et d'une disponibilité exceptionnels, d'une grande intelligence politique, et d'un désintéressement qui explique à lui seul que, pour la première fois, le Jura n'ait pas cédé." (Vincent Philippe, dans "Le Jura République" p.38). Des militants qui ont pour nom Roland Béguelin, André Francillon, Germain Donzé, François Lachat, Roger Schafter.

Sans cesse aux avant-gardes du combat, Roland Béguelin personnifie depuis près de trente ans les luttes de tout un peuple. Il cristallise sur sa personne une somme rarement égalée de qualificatifs qui vont de l'éloge sans réserve à l'épithète la plus vulgaire et la plus menaçante. Une esquisse : "Béguelin politicien : c'est le socialiste qui montre du doigt les tares de notre fédéralisme; Béguelin constituant : c'est l'incarnation d'une volonté farouche de faire passer dans le premier document du futur canton l'héritage révolutionnaire du combat pour la libération; Béguelin membre de la commission de rédaction de la Constitution jurassienne : c'est le linguiste pointilleux - maniaque même - adversaire tenace d'un français trop fédéral pour être honnête; Béguelin Vice-président de l'Assemblée constituante jurassienne : c'est l'autonomiste auquel on ne la fait pas deux fois et qui ne laissera pas à ses adversaires le soin de construire le nouveau canton. Béguelin futur conseiller d'Etat ? Sans doute pas. L'homme n'est pas de cette trempe." (Claude Froidevaux, dans "Roland Béguelin ou la conscience du Jura")
A par contre la trempe du politicien, François Lachat, lui qui, parfois avec solennité, aime à manier "le verbe de la souveraineté". Au temps des conquérants succède celui des constructeurs. "Homme de la Constituante" et, à 34 ans, premier magistrat du futur Etat, François Lachat apparaît comme le maître d'oeuvre du nouvel édifice cantonal. De lui, cet instantané saisi lors de l'adoption officielle de la nouvelle Constitution par la totalité des députés de l'Assemblée constituante:"Un seul regret, celui du président Lachat qui ne peut voter. Et pourtant, sans droit de vote, pratiquement privé de son droit d'expression, F. Lachat ressortira de la collégiale de Saint-Ursanne un peu comme ces monarques sur le parvis de Reims. On ne l'a pas vu, mais lorsque les petits chanteurs de Porrentruy entamèrent l'hymne à la joie de Schiller, il avait la larme à l'oeil. 1400 heures de travail en commissions, des séances à n'en plus compter, mais surtout sur ses seules épaules, les charges d'un Etat à venir, les colères à avaler, les embûches à franchir. Et d'un seul coup, alors que l'orgue éclatait et que R. Béguelin venait de remercier publiquement le président, il y eut comme un moment d'émotion du peuple aux députés, on venait de se rendre compte combien F. Lachat avait incarné pendant près d'un an tous les espoirs, les orgueils, les humiliations d'un futur canton. Il avait lutté face aux autorités fédérales et bernoises et nous n'en avions rien su, il avait caché les menaces pour permettre l'expression sereine des députés."
(Yves Petignat, "La Liberté", 4 février 1977)

l'économie jurassienne

"Votre canton sera-t-il viable ? "Que de fois les Jurassiens ne se sont-ils vus poser cette question ! Deux réponses parmi d'autres.

M. Antoine Artho, membre du Bureau de l'Assemblée constituante : "Tous les cantons suisses sont juridiquement viables, puisqu'ils existent. Aucun d'entre eux ne doit son existence à des considérations d'ordre économique; tous ont été créés pour des motifs politiques. Il en va de même du canton que nous sommes en train de mettre sur pied. Reconnaître le Jura en qualité de canton de la Confédération est un acte éminemment politique."

M. Roger Schindelholz, directeur de l'Ecole professionnelle commerciale de Delémont : "la question doit être posée ainsi : quel sera le niveau de vie moyen et quelle sera la qualité de vie des Jurassiens ? En d'autres termes, les Jurassiens seront-ils mieux - économiquement parlant - lorsqu'ils vivront en autonomie, séparés de l'ancien canton et des quatre autres districts ? Répondre négativement laisserait supposer que les trois districts du Jura Nord étaient jusqu'à ce jour "entretenus" et qu'ils coûtaient à la communauté bernoise plus qu'ils ne lui rapportaient !"

En fait, le pronostic n'est pas simple. Il ne repose très souvent que sur des approximations statistiques. L'administration fédérale des finances a néanmoins tenté une évaluation de la capacité financière du nouveau canton par rapport aux cantons existants répartis en trois groupes : les forts, les moyens, les faibles. Selon ce calcul, le Jura se classerait dans le groupe de tête des cantons faibles, derrière les Grisons et Schwytz, mais devant Uri, Fribourg, le Valais, etc.

LE JURA EN CHIFFRES

*Superficie : 837 km^2

Le Jura se place ainsi au 14e rang des 26 Etats cantonaux, après Thurgovie et Schwytz, avant Neuchâtel et Soleure. Situé entre 365 et 1300 mètres d'altitude, il forme une région de plaine et de montagne sans toutefois rencontrer les problèmes des cantons alpins.

*Population : 67'500 habitants

Avec une population équivalente à celle de Zoug, le nouveau canton se situe après Schaffhouse, avant les deux Appenzell pris ensemble. A noter également :
- 34 % des Jurassiens ont moins de 20 ans, 54 % entre 20 et 64 ans, 12 % 65 ans et plus;
- 82 % des Jurassiens parlent français, 8 % allemand. Autres langues : 10 %;
- 84 % des Jurassiens sont catholiques romains, 15 % réformés évangéliques.

*Nombre de communes : 82

36 dans le district de Porrentruy, 27 dans celui de Delémont et 19 dans celui des Franches-Montagnes. Le Parlement et le Gouvernement siègeront dans la capitale delémontaine, le Tribunal cantonal à Porrentruy.

*Population active : 45 % (Suisse 48 %)

Secteur primaire (agriculture) : 11 % (Suisse : 8 %)
Secteur secondaire (industrie) : 61 % (Suisse : 48 %)
Secteur tertiaire (services) : 27 % (Suisse : 44 %)

*Agriculture : 2108 exploitations agricoles

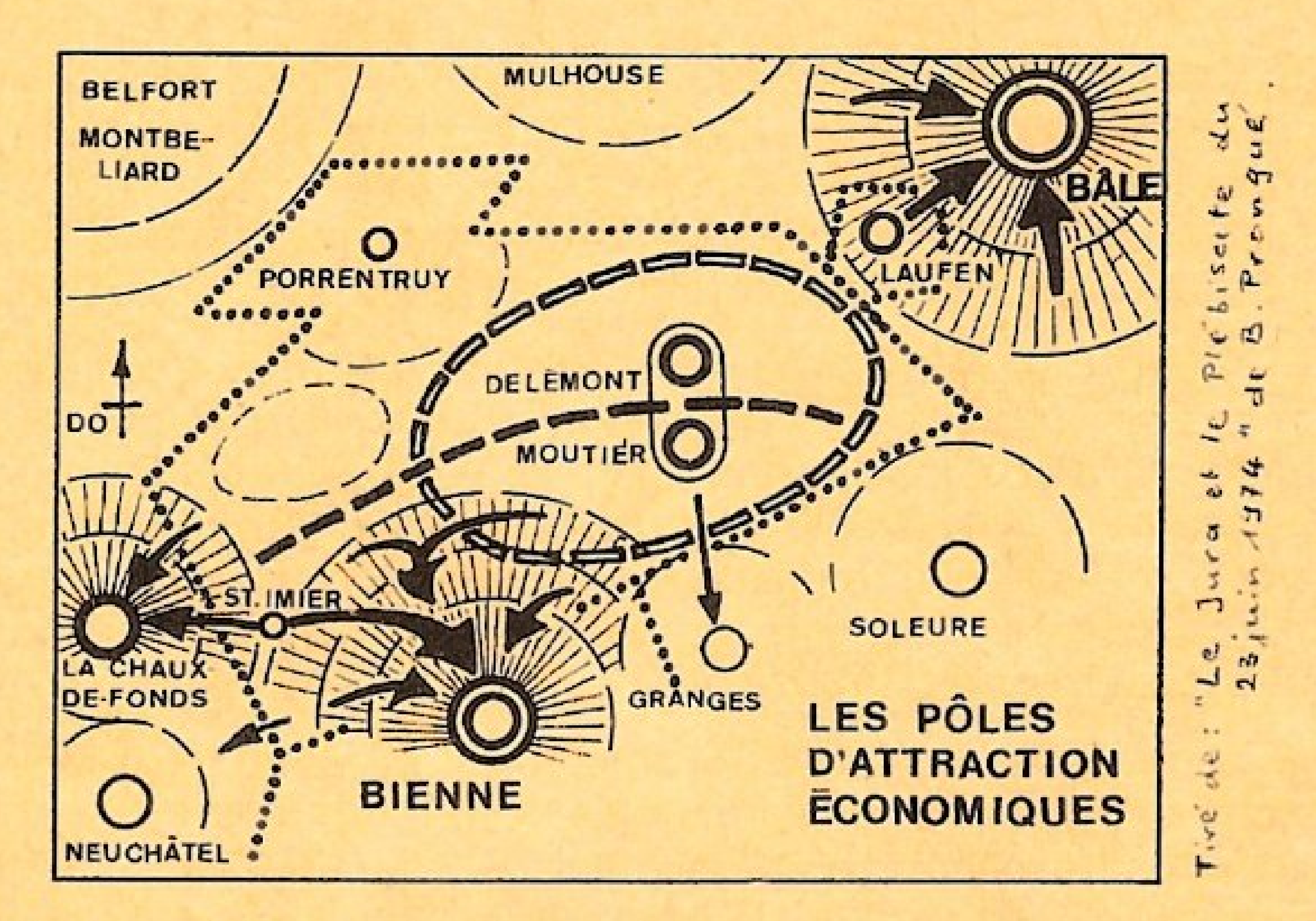
L'agriculture jurassienne dispose de 83'700 hectares, dont environ 50'000 ha en surface utile et 35'000 ha en surface boisée.

*Industrie : 231 entreprises

Les principales branches industrielles sont l'industrie horlogère qui emploie la moitié de la main-d'oeuvre du secteur secondaire (5600 personnes), l'industrie des machines, appareils et véhicules, la métallurgie, la construction et l'artisanat, l'industrie du tabac. On dénombre dans le Jura 24 entreprises occupant plus de 100 personnes.

*Le secteur tertiaire se décompose ainsi :

30 % dans le commerce, 12 % dans les transports et les communications, 11 % dans les professions médicales et paramédicales, 11 % dans l'enseignement, 10 % dans l'hôtellerie, etc.



Tiré de : "Le Jura et le Plébiscite du 23 juin 1974" de B. Pronqué

Des embûches, l'économie jurassienne en trouvera sur son chemin. La première : le sous-équipement en voies de communications, symbole même du rejet du Jura, sous le régime bernois, à la périphérie du développement économique. Tenu à l'écart du programme de construction des routes nationales, le nouveau canton réclame la construction d'une route interjurane. Cette liaison ouvrirait également à la Suisse une nouvelle porte sur les grands axes de l'Europe occidentale.

Second obstacle de taille : la faiblesse du secteur tertiaire. Pauvre en personnel, peu attrayant parce que condamné à des rôles de bouche-trous, il était jusqu'ici le parent pauvre de l'économie jurassienne. L'arrivée d'une administration cantonale complète et nécessairement qualifiée devrait normalement lui redonner un élan certain et jouer un rôle d'entraînement dans tous les rouages de la vie économique. Quant aux activités hôtelières, nul doute qu'elles bénéficieront d'une politique touristique originale.

L'industrie, principalement l'horlogerie, a certes péniblement souffert d'essoufflement. Et la récession, en favorisant l'exode vers des pôles d'attraction extérieurs au Jura, n'a pas créé le climat idéal pour un décollage. L'industrie jurassienne bénéficie toutefois d'un atout non négligeable, à savoir sa diversité. Et sa relative indépendance.

L'agriculture, elle, affiche un dynamisme réconfortant. La main-d'oeuvre y est suffisante et hautement qualifiée, la relève paysanne y est assurée, les responsables et animateurs y font preuve d'initiative. Si l'on ajoute que le potentiel agricole n'est pas encore totalement exploité et que l'actuelle orientation vers la production laitière pourrait avoir quelque conséquence positive sur le secteur industriel, on conviendra que le Jura a raison de croire en son avenir.

Autre atout, enfin, de l'économie jurassienne : une meilleure utilisation et une nouvelle répartition des fonds fiscaux. On peut déjà donner un ordre de grandeur. En effet, les impôts d'Etat que paient actuellement les contribuables du territoire formant le nouveau canton permettent d'envisager des recettes globales de l'ordre de 120 à 130 millions de francs. La faculté qu'aura le pouvoir jurassien de s'approcher des réalités locales lui procurera, s'il en prend les moyens, les clés d'une politique de développement cohérente, efficace et solidaire.

SI VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS, ALORS LISEZ ...

*"Le Jura République", de Vincent Philippe, avec des photographies de Simone Oppliger. Editions 24 Heures. Lausanne 1978.

*"Histoire du Jura bernois et de l'ancien Evêché de Bâle", de Paul-Otto Bessire, nouvelle édition. Editions de la Prévôté. Moutier 1977.

*"Le Jura des Jurassiens", textes réunis par Roland Béguelin. Cahiers de la Renaissance vaudoise. Lausanne 1963.

*"Le Jura et le Plébiscite du 23 juin 1974", de Bernard Pronqué. Aux Editions jurassiennes. Porrentruy. 1974.

*"Le Jura irlandisé", d'Alain Charpilloz. Editions Bertil Galland. Vevey. 1976.

Dossier préparé par Bernard Weissbrodt

MARIAGE. Jean Blanchard et Marie-Paule Queloz, le 24 juin 1978, 41 Synagogue, 1204 Genève.

NAISSANCES.*Anne, le 12 mai 1978, au foyer Nelly et Michel Joly-Michel, 3 rue de la Poudrière, 1700 Fribourg.
*Simon, le 30 mai 1978, au foyer de Silvana et Luca Buzzi, Via Giubiasco, 6514 Sementina.
*Sylvie-Monique, le 7 juin 1978, au foyer de Monique et Maxime Vuadens-Praz, 1967 Bramois.

DECES. - Louis Oberson, le 29 mai 1978, père d'Edith Oberson, au Dispensaire-Maternité d'Aledjo, Togo
- Henriette Jubin, le 25 mai 1978, mère de Paul, à Soubey

ELLE A QUITTE LA SUISSE...

Louise Huber, d'Erstfeld, Uri, est partie le 11 juin 1978 pour la Mission catholique de Poçao de Padras, Casa Paroquial, 65740 Poçao de Pedraz, Brésil, pour y assurer, conjointement avec Elisabeth Farineau, l'éducation sanitaire de base et la formation d'animateurs de santé.



Louise Huber

ILS SONT RENTRES AU PAYS

- Thérèse Parrat, infirmière, qui a séjourné durant deux ans au Centre d'enfants et au dispensaire de Chilmari, au Bengladesh, où elle a assuré les soins et la formation de personnel paramédical. Son adresse actuelle : 54, ch. du Vorbourg, 2800 Delémont.
- Madeleine Antille, infirmière, p.a. M. Julien Antille, 405 Neufs Champs 2853 Courfaivre; dans le même projet, mêmes responsabilités.
- Cécile Depraz, infirmière, chez M. Joseph Depraz, F 74200 Margencel, par Thonon-les-Bains, France; dans le même projet, mêmes responsabilités.
- Roland Couturier, 192 rte d'Hermance, 1245 Collonge-Bellerive, qui a passé trois années à la Mission catholique de Doukoula, au Nord Cameroun, dans l'animation rurale des jeunes paysans, la formation d'artisans, la mise en route d'une bibliothèque qui est gérée par les jeunes.

* *

Jus d'orange d'Algérie dans les Magasins du monde

Dans tous les Magasins du Monde de Suisse romande, on peut maintenant se procurer un jus d'orange d'Algérie, avec la documentation habituelle touchant le produit et le pays d'origine. La boîte se vend 1,60 fr. Le prix se décompose comme suit : prix d'une boîte de jus d'orange au départ d'Alger : 0,48 fr; transport Alger-Genève : 0,29 fr; port franc, assurances : 0,06 fr; transport en Suisse : 0,09 fr; marge Magasins du Monde : 0,19 fr; douane suisse : 0,49 fr; total : 1,60 fr.

On trouve des Magasins du Monde à : Genève, Avenches, Le Lignon, Meyrin, Grand-Lancy, Nyon, Lausanne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Bienne, Le Locle, Yverdon, Cernier, Fribourg, Fleurier, Delémont.

RETOUR EN CONGE

Jean-Luc et Erica Borel-Heiniger, ingénieur en génie civil et institutrice qui viennent de passer deux ans à l'hôpital protestant de Dabou en Côte d'Ivoire. Ils arrivent le 17 juin pour quelques semaines de congé.

RETOUR DEFINITIF DANS LE COURANT DE L'ETE

- Marianne Bonzon, ergothérapeute, après un séjour de 3 ans au Centre hospitalier universitaire de rééducation fonctionnelle de Tixeraïne dans les environs d'Alger.

- Bertrand et Brigitte Zadory-Rauer, enseignant et employée de commerce, après un engagement de 3 ans à la direction de l'école d'Andapa, à Madagascar.

DEPART DANS LE COURANT DE L'ETE

Gérald et Sylvie Némitz, compositeur typographe et libraire, de la Chaux-de-Fonds. Ils partiront le 11 juillet pour le Centre Protestant d'Edition et de Diffusion à Kinshasa, Zaïre.

Charly Rieder partira au début du mois de septembre pour enseigner les mathématiques, la physique et la chimie au Collège Evangélique de Lomé au Togo. Charly Rieder est chimiste de profession.

Heidi Knobel partira vers la mi-septembre pour enseigner l'anglais au Collège de Bafoussam au Caméroun. Heidi vient de Fribourg.

Marc et Hannelore Etchebarne-Loosli, de la Chaux-de-Fonds, partiront vers la mi-septembre et enseigneront au Cours secondaire de Dabou en Côte d'Ivoire.

PREPARATION A UN DEPART OUTRE-MER OU/ET A UN ENGAGEMENT EN SUISSE

Cette session s'adresse à des candidats qui se préparent à travailler outre-mer; elle est aussi destinée à toute personne qui peut, qui veut prendre le temps de faire le point sur son engagement ici en Suisse.

Le contenu du programme sera précisé avec les participants.

LIEUX : Longirod (VD) et Glay (France, pays de Montbéliard)

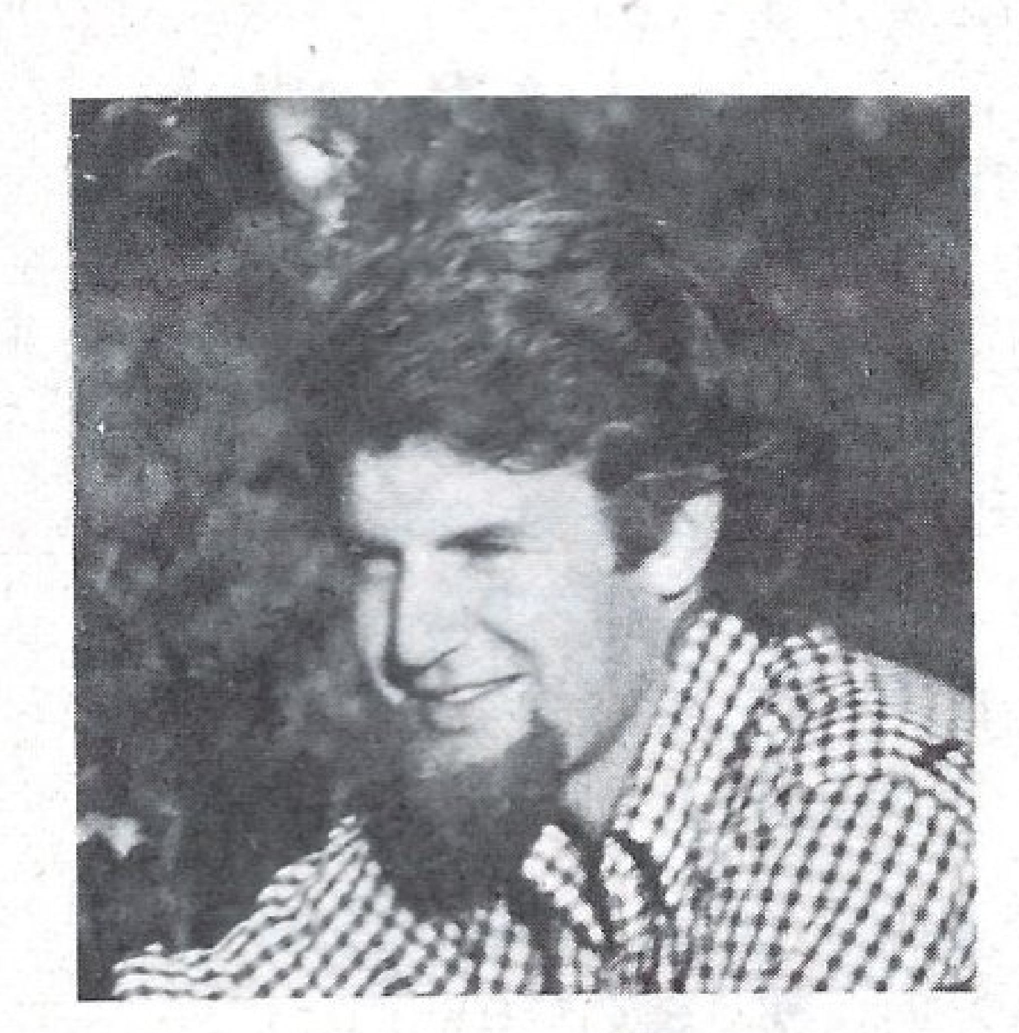
DATES : du 21 août au 9 septembre 1978

PRIX : fr. 20.- par jour; couples, fr. 30,- par jour

Nombre limite : 12 personnes

RENSEIGNEMENTS : Rencontres et sessions, Gilbert Zbären, DM ou GVOM, Ch. des Cèdres 5 1000 Lausanne 9 (tél. 021 37.34.21)

Du 30 août au 6 septembre, le groupe participera à une rencontre organisée pour des coopérants et envoyés en congé ou de retour. Cette session se déroulera à Glay. Le thème : "Nos différentes manières de vivre l'engagement chrétien". Confrontation de nos images par rapport à nos situations diverses.



UNE NOMINATION FLATTEUSE

Lors de son dernier "council", EIRENE INTERNATIONAL a nommé à l'unanimité Jean-Luc Tissot, co-responsable de la branche suisse, en tant que secrétaire général du bureau de Neuwied.

Les membres de la branche suisse sont heureux qu'un des leurs soit appelé à ce poste important. Ils savent que Jean-Luc sera leur digne représentant sur le plan international et qu'il apportera son sel à toute l'organisation, lui qui n'a pas peur des remises en question, de sa remise en question pour commencer tout en restant dans une ligne qui s'appelle RECHERCHE DE JUSTICE et de VERITE - ENGAGEMENT PERSONNEL, et une orientation vers un monde meilleur, par la non-violence politique, qu'il approfondit encore et toujours pour lui mais aussi pour nous, lecteurs d'Interrogation.

= + = + = + = + = + = + =

Nouvelles de la branche suisse

Lors de l'assemblée générale du 29 avril, le comité de la branche suisse a été modifié de la manière suivante :

Alain Schwaar (président)	*Croix-Fédérale 44*	*2300 La Chaux-de-Fonds*	*039 22 68 64*
Rémy Anker	*Creux du Sable 4*	*2013 Colombier*	*038 41 21 00*
Michèle et Claude Tharin	*Le Collège*	*2127 Les Bayards*	*038 66 13 35*
Roger Rochat	*Valmont 20*	*1010 Lausanne*	*021 33 43 06*
Olivier Favre	*Ferme du Château*	*1531 Grandcour*	*037 67 14 74*
Pascal Tharin	*CMLK Béthusy 56*	*1012 Lausanne*	*021 32 27 27*
Heinz Schenker	*Haldenbachstr. 8*	*5012 Schönenwerd*	*064 41 24 12*
Francis Fornerod	*Rue Haute 7*	*2013 Colombier*	*038 41 35 94*
Marc Jaton	*Les Haulions*	*1805 Jongny*	*021 51 81 93*

Après plus de 4 ans à la tête de la branche Suisse d'EIRENE, Francis Fornerod quitte son poste de président. Par son esprit méthodique, sa tenacité, sa volonté de travail, son ouverture aussi, il a su maintenir au sein de l'équipe EIRENE-SUISSE une entente fructueuse. Si EIRENE a connu ces dernières années un essor important, nul doute que Francis Fornerod y a joué un rôle important. A lui et à sa femme Sylvette vont nos remerciements très cordiaux.

A aussi quitté le comité le pasteur Willy Béguin, fondateur de la branche suisse. Grâce à son immense foi en un monde meilleur, un monde de paix et de solidarité, il a mené notre mouvement à bout de bras pour le meilleur et pour le plus ingrat. Nous lui exprimons ici notre profonde reconnaissance; qu'il sache que son dévouement est un modèle pour nous, comme son combat au nom de l'Evangile pour la justice.



DES COOPÉRANTS PRENNENT POSITION

Le Zaïre connaît actuellement de graves événements. Des combats ont eu lieu. Il y a eu des massacres; les opérations militaires se poursuivent. Des milliers d'Européens se sont trouvés mêlés à ce conflit. Des centaines de victimes africaines et européennes sont à déplorer.

Nous prenons acte de la "doctrine" ou des motifs invoqués pour justifier les interventions de la France et d'autres pays européens ou américains en Afrique et ailleurs :

1) opération "ponctuelle" de sauvetage des ressortissants, coopérants civils ou militaires,

2) devoir de se tenir aux côtés de ses amis.

Concernés au premier chef par une telle politique, nous tenons à affirmer nos propres convictions et à poser quelques questions :

1) ressortissants à l'étranger, citoyens européens ou américains résidants dans un pays étranger, nous prenons des risques et nous voulons les assumer : nous nous mettons à la disposition d'un pays, sous sa protection et nous refusons une coopération qui serait une manière de poursuivre une domination coloniale, politique ou économique. Nous refusons d'être des "otages" de nos gouvernements pour justifier leurs interventions dans les affaires intérieures du pays qui nous accueille. Nous souhaitons seulement, si c'est possible, établir des liens d'amitié entre des peuples divers, grâce aux solidarités qui se créent par le travail et la vie en commun.

2) tout homme qui part vivre dans un pays étranger doit savoir où il met les pieds. Et nous demandons :

- Est-ce que les Français et Européens de Kolwezi, qui deviennent aujourd'hui prétexte à l'intervention militaire, connaissent vraiment la situation intérieure du Zaïre et du Shaba ?
- Est-ce que les Français de la SNIM, en Mauritanie, savaient que ce pays occupe une partie d'un territoire qui ne lui appartient pas et dont le peuple mène une guerre de libération ?
- Quelles informations donne-t-on aux coopérants français que l'on continue à envoyer au Tchad ? (peut-être pour que leur nombre soit assez important pour justifier de nouvelles interventions).

3) "C'est le devoir d'un chef d'Etat de prendre ses responsabilités pour sauver ses ressortissants et les préserver de la chasse aux Européens" (qu'il a peut-être lui-même provoquée par ses interventions répétées).

Alors nous demandons :

- Est-ce la loi de la jungle et chacun doit-il se faire justice lui-même ? Faut-il à son gré, se faire gendarme chez les autres, comme s'il n'existait

aucune instance internationale ?
- Et, à la limite, si cette manière d'agir était la bonne, qui pourrait protester dans le cas où quelque gouvernement africain enverrait, demain, un commando (sur Paris, Lyon, Mulhouse ou Marseille...) pour protéger ses ressortissants, travailleurs émigrés ? Et pourtant combien ont subi sévices et tortures ? Combien ont été blessés ou tués sans que les autorités responsables ne soient capables de trouver les coupables !

Serait-ce qu'un Européen vaut plus qu'un africain ?
Un coopérant vaut-il plus qu'un travailleur émigré ?
Nous le refusons.

4) l'amitié entre les peuples n'est pas affaire de chefs d'Etat. Et nous demandons :

Pourquoi refuserait-on notre amitié aux Sahraouis, aux Angolais, aux Palestiniens...? S'agit-il d'ailleurs, dans les conflits actuels, d'amitié ? Nous refusons cette discrimination entre les peuples que nous proposent nos gouvernements : leurs choix, apparemment arbitraires, ne le sont pas; ce sont les intérêts du grand capital ou les positions stratégiques pour la défense de ces intérêts qui sont en jeu dans les diverses régions de conflit ou de révolte

Nous disons : nous n'avons rien contre aucun peuple. Mais si un Etat devient agresseur et envahit un territoire étranger, alors le devoir de l'amitié est de lui dire notre refus et notre désaccord au lieu de l'aider dans son action subversive.

5) Si un pays a des problèmes intérieurs, si son peuple se révolte et se lève pour instituer un nouvel Etat, secouant le joug de quelque despote ou tyran, de quel droit sommes-nous juges pour intervenir chez les autres ? Notre rôle est-il de sauver un chef d'Etat ou de nous tenir attentifs et solidaires de peuples qui aspirent à une vraie indépendance ?

6) Nous, résidant et travaillant en Algérie, nous considérons comme insupportable l'idée que notre protection puisse servir de prétexte à une intervention militaire. Nous faisons pleinement confiance à l'hospitalité du pays qui nous accueille et à son peuple. L'expérience de plus de quinze ans nous confirme dans ce choix. Nous aimerions que les travailleurs émigrés en Europe puissent en dire autant et sommes prêts à nous engager pour assurer leur sécurité.

Nous demandons à tous les coopérants, européens ou américains, qui sont à l'étranger, de réfléchir eux-mêmes à leur situation : coopérants ou résidents à l'étranger, au service de qui ou de quoi sommes-nous ?
Si , aujourd'hui, les pays européens et américains peuvent se permettre d'envoyer Mirages, Jaguars et parachutistes, c'est qu'ils possèdent la force matérielle, technique et militaire. Demain, les consciences des peuples africains, latino-américains et asiatiques, ainsi bafouées et méprisées, se souviendront... Et cette puissance de souvenir sera une force qui balaiera pour des générations toute amitié entre les peuples du Nord et du Sud.

Alger, 24 mai 1978

un groupe de "RENCONTRE ET DEVELOPPEMENT"
12bis rue Edgard Quinet
ALGER

Deux Francs-Montagnards au service du tiers monde

KABGAYI



UN PAYS A VOCATION AGRICOLE

Le Rwanda étant essentiellement à vocation agricole, une nécessité de base comme la subsistance assurée pour tous n'est cependant pas l'un des moindres problèmes du pays. En effet, l'explosion démographique est telle (taux de croissance annuel : 3 pour cent) que ces dernières années la surface disponible des terres arables a diminué à un rythme effrayant. De plus, les micro-exploitations familiales sont dispersées, voire atomisées. L'amélioration et la diversification des cultures, entre autres mesures, s'imposent. Dans son discours d'ouverture de l'année 1978, consacrée à l'élevage — 1977 visait l'amélioration de l'habitat — Son Excellence le Président Habyarimana Juvénal affirmait : «L'objectif d'une production agricole intensifiée et améliorée est moins une option politique qu'un problème de survie pour nous-même et nos enfants.» Ces cris d'alarme dépassent les slogans écologistes de défense de l'environnement, mais il est vrai que le climat particulièrement propice qui règne au Rwanda ne prépare pas ses habitants à prévoir des lendemains qui déchantent.

A ce sujet, laissons la parole aux étudiants du Petit-Séminaire où j'enseigne. Leurs préoccupations, peu orthodoxes mais combien révélatrices vous diront que vivre mieux vaut bien une messe... : «Je veux être prêtre pour bien manger et m'habiller, et pour construire pour ma famille une case meilleure que celle que nous avons.» ou «Il ne manque rien au prêtre, comme à tous ceux qui reçoivent un salaire.» ou encore ce jeune homme... qui a compris que le Royaume des cieux était d'abord destiné au pécheur : «J'aimerais être prêtre, mais si j'échoue dans mes études, je deviendrai un bandit, je volerai, ne paierai pas l'impôt et ainsi je vivrai libre et heureux.» Après un temps d'observation polie mêlée de méfiance, un échange plus ouvert et plus constructif s'est instauré avec les étudiants et leurs propos, parfois teintés d'humour, m'ont permis de saisir un peu mieux leur condition de jeune, leurs raisons d'étudier, leur inquiétude face à l'avenir. Si la majorité est convaincue que l'ignorance est l'une des causes du sous-développement, beaucoup sont persuadés que la formation acquise leur permettra de gravir les échelons et surtout leur assurera une vie aisée, douillette, calquée sur celle des Blancs, c'est-à-dire pas toujours au-dessus de tout soupçon ! Pour ces jeunes, le salut réside dans le fonctionnariat. A la fin de leurs études, ils iront augmenter l'effectif d'un appareil administratif déjà bien encombré. Le travail des champs devient alors un pis-aller en cas de chômage (mais on préfère encore ne rien faire que de manier la houe, activité dégradante pour les «évolués»). Ainsi on entend très souvent cette navrante réflexion : «Mon père ? Il ne fait rien, il est cultivateur...» Il en est tout de même qui avouent être attirés par la prêtrise, pour des motifs certes plus limpides et plus réjouissants ! Ils sont conscients que l'Evangile est un message libérateur et que l'Eglise a souvent contribué à affranchir l'autochtone de coutumes aliénantes (asservissement de la femme, carence dans l'éducation, etc.) Devenir prêtre leur permettra de travailler à l'évolution des mentalités et à leur manière au développemnt du pays.

«L'essence du développement, affirme Tibor Mende, c'est la restauration de l'espoir.» Et l'espoir naît si les peuples castrés de leur culture, de leurs traditions, retrouvent une dignité et la confiance qui les sortira d'un état de résignation. J'ai maintes fois constaté chez ces étudiants, éveillés par l'approche de leurs auteurs, une réelle soif de connaître, de retrouver une identité. Mais il n'est pas toujours aisé de se mettre à l'écoute des autres, sans faire à tout moment référence à cette culture occidentale dont on a inondé le colonisé.

UNE IMPRIMERIE BIEN EQUIPEE

Problèmes d'un autre ordre à l'imprimerie où j'exerce mon activité. En arrivant à Kabgayi, je fus étonné de trouver une imprimerie aussi importante au point de vue du personnel et aussi bien équipée en machines et matériel. Plus de comparaison donc avec la petite imprimerie de brousse : elle a dépassé le cadre de la mission pour devenir, vers les années 70, une importante entreprise commerciale. Dès son arrivée en 1966, le Directeur technique actuel, un Suisse, a introduit entre autres le département offset. Ainsi, jusqu'à l'année dernière, cumulant les responsabilités de la composition, de l'impression et de l'offset ; des devis, de la calculation ; ... de l'électricité et de la mécanique, il ne possédait plus le temps nécessaire pour une véritable formation, bien qu'épaulé par le Directeur administratif, un Père hollandais, et par un excellent comptable rwandais. Et pourtant, que de travail exécuté... et de bonne facture !

Me voilà donc engagé à l'imprimerie de Kabgayi pour prendre la responsabilité des départements composition main et monotype (clavier + fondeuse). De plus, je dois tenter d'organiser de façon plus soutenue et systématique la formation des ouvriers de ces départements. Avant mon retour, il est souhaitable en outre de former un homologue, prélude à une participation rwandaise au sein de l'imprimerie. Après une année de travail dans ce sens, il m'est permis de faire quelques constatations. Tout d'abord, les ouvriers sont fort intéressés d'en savoir davantage sur leur profession et d'apprendre un peu ce qui se passe dans d'autres imprimeries qu'ils n'ont jamais eu la possibilité de visiter, même pas la seule concurrente de taille dans le pays, l'Imprimerie Nationale à Kigali. En plus d'un bagage plus complet qui leur est donné dans le domaine de la composition, je leur demande de «penser» un travail et les invite à faire une critique. Je ressens nettement que jamais ces initiatives ne leur étaient laissées ! Un obstacle observé également, est la crainte pour la Direction de voir les ouvriers exiger un diplôme, un certificat ou pire encore une augmentation de salaire. La difficulté de la langue m'oblige à résumer au maximum mon enseignement et un interprète est nécessaire. Autres problèmes : la grande diversité des âges et la différence du niveau intellectuel et de connaissances des «élèves» (certains n'ont fréquenté que quatre années d'école primaire). J'ai obtenu de la Direction le «privilège» d'utiliser pour les cours tout le samedi matin (car nous connaissons encore la semaine de six jours) réparti entre théorie et pratique. Durant la semaine, je consacre également quelques heures pour les claviste et les deux fondeurs-monotype qui, pour certains, travaillent depuis près de vingt ans sans connaître le mécanisme de leur machine. Dans l'optique d'une prise de responsabilités par les autochtones, un jeune homme sortant d'une école technique, connaissant bien le français, est aussi formé, mais d'une façon plus approfondie, sur ces deux machines. Enfin le point épineux : la préparation d'un homologue.

LE PROBLEME DE LA RELEVE

Il y a trois mois encore, je pensais arriver sans trop de problèmes au but.

En effet, un jeune étudiant, ayant achevé ses humanités, travaille à mes côtés depuis mon arrivée. Il ignorait tout de la typographie, possédant néanmoins une connaissance très bonne de l'orthographe française. Ayant bien assimilé le cheminement d'un imprimé et sa confection, il progressait sûrement. Au début 1978 malheureusement, il remplissait une demande de bourse pour poursuivre ses études. C'est bien sûr la déception ; car il faudra probablement recommencer. Cependant, ce revers a mis en lumière des problèmes que l'on évitait jusque là ; à savoir une carence de dialogue entre responsables, car si je persistais à croire en cet ouvrier (grâce à quelques échanges sincères avec lui), les directeurs quant à eux «décourageaient» le candidat par de trop nombreuses critiques négatives. Nos attitudes opposées feront l'objet d'une mise en commun avant un nouvel essai... Pour lors, le jeune homme — dans l'expectative — est encore parmi nous.

Pour clore ce chapitre, remarquons que les satisfactions, comme les problèmes, se manifestent de plus en plus, mais pas toujours dans le sens de nos prévisions. A mon arrivée, j'étais averti que les ouvriers étaient peu consciencieux, nonchalants, etc... Je l'ai éprouvé chez certains au moins, mais quelles satisfactions obtenues, connaissant le mode de vie des ouvriers sur les collines ! Mais on ne soulève pas les tensions pouvant survenir entre les «personnes d'expérience» qui ont vécu 10, 20, 30 années en Afrique et les jeunes fraîchement arrivés, souvent idéalistes, critiques. C'est le lieu commun du «conflit de générations», ressenti avec plus d'acuité encore, en exil.

APPRENDRE A CONNAITRE LA VIE LOCALE

A Kabgayi, l'autochtone vient pour étudier (nombreuses écoles), travailler (hôpital, imprimerie, menuiserie, construction, coopérative Trafipro, etc...), ou se recueillir (à la cathédrale du diocèse). Pour le rencontrer vraiment dans son cadre familial, il faut se rendre sur les collines voisines. «Tu n'auras pas peur de venir chez moi, car c'est une case de joie et de paix» nous rassurait un jeune Rwandais. La case est en effet si paisible qu'il ne s'y échange que peu de mots... Dans la coutume, il faut prendre le temps de s'apprivoiser, savoir se taire, ne pas provoquer la discussion afin de goûter au bonheur simple d'être ensemble. Quelle torture pour nous qui désirons tout apprendre de leur vie ! Malgré le naturel soupçonneux et réservé du Rwandais et notre manque de zèle dans l'apprentissage du kinyarwanda (très difficile), nous nous sentons actuellement bien intégrés dans notre milieu.

Dominique et Marcelin Aubry

Tiré de "Le Franc Montagnard"

● ● ● ● ● ●

La publicité fait feu de tous bois,
même du bois d'ébène



Lecteur,

Si vous avoi meilleu idée pour gagner frique.... éclivez MÖVENPICK

INTERROGATION paraît huit fois par année. Il est adressé aux membres de nos organismes selon les statuts

Centre Offset SA, Lausanne

J.A. 1000 LAUSANNE 9